

Nom et coordonnées de l'école Maternelle Lou Pin bert	<p style="text-align: center;">PROCES-VERBAL CONSEIL D'ECOLE PREMIER TRIMESTRE</p> <p style="text-align: right;">Date : 07 Mars 2023</p>
Commune : Le Barp	

Présents

Présidente (directeur d'école) : Mme VIDAL Elisabeth Inspectrice de l'éducation nationale : Mme Lalanne

Equipe enseignante	Le maire ou son représentant	Représentants parents d'élèves	DDEN
Mme VIDAL Mme COSSON	Mme VALERO (adjoint) Mme MENDOZA (adjoint)	Mme VIGREUX (FCPE) Mme GADIOU (paradisscol'Eyre) Mme DANNEY (FCPE)	
ATSEM	invités		

Excusés : Mme RAMUS (IEN), Mme GARRIC (adjoint)

Début du conseil d'école : 18h

Secrétaire de séance : Mme COSSON

I) Parcours de l'élève

a) Fonctionnement des dispositifs d'aide mis en place pour l'élève :

- . **PPRE** : Programme personnalisé de réussite éducative
- . **RASED** : Psychologue de l'éducation Nationale : Mme Lacam-Vigouroux.
Maîtresse spécialisée ADR : Nathalie Foucher.

. **Equipe éducative** : Elle est réunie par le directeur chaque fois que l'examen de la situation d'un élève ou d'un groupe d'élèves l'exige qu'il s'agisse de l'effcience scolaire, de l'assiduité ou du comportement.

L'équipe éducative est composée des personnes auxquelles incombent la responsabilité éducative d'un élève ou d'un groupe d'élèves. Elle comprend le directeur d'école, le ou les maîtres et les parents concernés, le psychologue scolaire et les enseignants spécialisés intervenant dans l'école, éventuellement le médecin de l'éducation nationale, l'infirmière scolaire, l'assistante sociale et les personnels contribuant à la scolarisation des élèves handicapés dans l'école.

Les parents peuvent se faire accompagner ou remplacer par un représentant d'une association de parents d'élèves de l'école ou par un autre parent d'élève de l'école.

Code de l'éducation, article D321-16

. **APC** : Aide pédagogique complémentaire. Cette aide concerne spécifiquement des activités relatives à la maîtrise du langage.

b) Présentation des dispositifs d'aide à l'enfance :

L'Éducation Nationale contribue à la Protection de L'enfance à la fois par des actions d'éducation et de prévention en direction de tous les élèves et par une mission de protection des enfants en danger ou susceptibles de l'être.

Au sein des écoles, différents professionnels travaillent en équipe pour évaluer les situations d'enfants en danger ou en risque de l'être.

Les assistantes sociales, le médecin et l'infirmier scolaire ont des missions spécifiques au regard de la protection de l'enfance précisées dans leurs circulaires de missions.

L'évaluation se fait dans le cadre d'un travail de partenariat avec les services médicaux-sociaux du Conseil Général et les services spécialisés.

Le directeur d'école,

- en cas de suspicion d'enfant en danger, sollicite le service social du Conseil Général dans le cadre d'un travail en partenariat.
- évalue la pertinence de la mise en place d'une réunion d'évaluation avec l'enseignant, la psychologue de l'école, le médecin de l'Éducation Nationale et l'infirmier de l'Éducation Nationale.

Le médecin repère les enfants en danger ou en risque de l'être lors des bilans de santé.

En maternelle, le médecin scolaire prend en charge les élèves de Grande section. Dans les faits, il n'y a pas de médecin scolaire sur le secteur cette année.

Les enfants de moyenne section sont suivis par le médecin et ont été vus par les infirmières de la PMI. Objectif : vérification langage, ouïe, dépistage.

Les petite sections vont maintenant être vu par un orthoptiste de le cadre du dépistage visuel en Gironde.

Cette année, en raison de la crise sanitaire l'infirmière ne se déplace pas. Les parents des MS sont invités à prendre rendez-vous directement avec la PMI.

Si nécessaire les services sociaux du Conseil Général sont sollicités pour une concertation autour de la situation.

Le contrôle de l'assiduité scolaire est également un indicateur.

Protocole de prise en charge d'une situation de harcèlement :

Un protocole spécifique départemental est mis en place pour la gestion des cas de harcèlement.

Présentation du protocole et de l'annexe au règlement intérieur.

II) Projet et vie de l'école :

a) Bilan intermédiaire des projets de classe :

Le marché de Noël s'est déroulé le vendredi 9 Décembre 2022, en collaboration avec :

- les fédérations de parents d'élèves qui tenaient le stand restauration (204€) de bénéfices.
- l'APS qui a tenu des ateliers de bricolage parents/enfants sur le thème de Noël.
- Les stands de productions ont rapporté 234€ (merci à tous les parents pour leurs dons).

Cette soirée très conviviale a été appréciée de tous.

- **Goûter de Noël** : Il a eu lieu le vendredi 16 décembre.

Pourquoi un changement dans la composition du goûter ?

La mairie explique que ce changement avait pour objectif une meilleure logistique.

Malheureusement cela ne s'est pas passé comme prévu.

Nous aimions bien l'ancien déroulement qui en plus faisait travailler les commerces locaux (boulangerie, super U). Le goûter était qualitatif. De plus, la nouvelle formule contient trop d'emballages, c'est un non sens et le contenu n'était vraiment pas bon.

- **Spectacle** de début d'année : « Recup à sons »

- **Goûter des rois et des reines** : le vendredi 27 janvier

- **Carnaval** de l'école le 23 mars sur le thème de « la forêt » avec l'intervention de deux musiciens chanteurs pour nous accompagner. Préparation et photos au sein de la maternelle, défilé à l'élémentaire, concert et goûter à la maternelle.

Nous allons solliciter les familles pour la confection de gâteaux pour le goûter.

- **Piscine** : Mme COSSON (du 7 Avril au 30 juin) de 9h à 10h dans l'eau

- **Sortie chez Kokobelli** à Lège Cap Ferret (MS et GS) le 4 avril.

Nous remercions cré'art, 200€ versé à l'école, vont permettre de financer une partie de la sortie chez Kokobelli en lien avec le projet de l'année.

- **Sortie dans le petit monde de lily** pour les PS (date à définir)

- **Salon de la littérature** : Un auteur ou un illustrateur viendra dans les classes le 11 mai dans le cadre du salon de la littérature d'Andernos. Financé par la coopérative scolaire.

- **Fête de l'école** : le vendredi 23 juin en collaboration avec l'aps

Une réunion pour finaliser l'organisation est à prévoir.

Organisation :

ouverture des portes de la maternelle à 17h30

Préparation des enfants dans les classes

Danses par classe à 18h (les enfants danseront 2 fois) chacun leur tour.

La restauration et les stands seront ouverts dès 17h30, pas de pré-commandes ni de tickets, le comité des fêtes reversera les bénéfices sur le compte de la coopérative scolaire.

18H30 ouverture à tous, l'aps gère : les élémentaires, la structure gonflable et la mousse.

La cour de la maternelle sera dédiée aux enfants de la maternelle.

Les poneys seront remplacés par des ânes qui peuvent porter des enfants jusqu'à 10 ans.

Tirage de la tombola vers 20h.

a) Organisation des liaisons inter-cycle :

Évaluations CP : les résultats sont pris en compte et sont une orientation pour le travail en maternelle.

Liaison GS/CP : échange entre les enseignantes pour le suivi des élèves ainsi que pour la progression des apprentissages.

La semaine de jeux devrait revoir le jour, d'année en année.

En fin d'année, les GS vont faire des échanges avec les CP si les conditions le permettent, et iront manger au self.

Liaison avec la crèche pour les futurs petits : accueil des futurs élèves de PS qui sont à la crèche sur une ou deux matinées en fonction des effectifs.

III) Fonctionnement de l'école :

a) Bilan intermédiaire sur la sécurité :

- Exercice incendie : effectué le 12/01/2023 RAS (2min30)
- Exercice PPMS confinement Risques Majeurs le jeudi 2 mars 2023 RAS

b) Coopérative :

Les dons de début d'année des parents, les recettes sur les photos de classe, le marché de Noël ont pour l'instant servi à acheter du petit matériel ou des ingrédients de cuisine et des fournitures pour les arts plastiques, ils permettent également de financer le carnaval et les frais inhérent à la fête de fin d'année (ânes, jeux en bois, sacem...)

Paradisscol'eyre a mis en place une vente de chocolats pour Noël, en désaccord avec ce qui avait été dit au premier conseil d'école (pas de chocolat pour Noël car déjà beaucoup d'actions à cette période).

Les bénéfices pour LPB sont de 180€.

La FCPE propose de faire des torchons au profit de la coopérative scolaire.

L'école avait proposé aux deux associations d'œuvrer collectivement pour le bien de l'école. Il n'y a pas de concurrence entre les deux associations.

La FCPE annonce qu'une collaboration entre les deux APE est impossible.

c) Budgets municipaux :

Bilan budget 2022 :

Nous avons dépensé l'intégralité du budget sauf le budget bus
Avec le budget de Noël, nous avons acheté des jeux de cours (plots pour parcours et équilibre).

Investissement : la structure de cour n'a pas abouti.

c) Travaux :

Pour information, voici la liste que je vais adresser à M. Basset :

- boîtes aux lettres forcées
- Zapettes
- jeu préau
- terre dans bac en bois
- ralentisseurs
- prises machines à laver

- sonnette
- plaques au plafond
- lino couloir PS
- rideaux dortoirs PS
- porte de la tisanerie
- porte-manteaux cassés
- patins sous les bancs (toutes les classes)
- porte cerceaux
- boîte à craies

IV) Divers :

a) Rentrée 2022 :

Effectifs prévus à ce jour: 25 PS, 22 MS, 29GS soit un total de 76 élèves.

Les inscriptions en mairie ont lieu jusqu'au 20 mars.

Résultats de la réflexion autour de la carte scolaire :

Le lucandreau est rattaché à LPB, ainsi que les secteur « nexity et synonym.

Pour les gargails rien n'est concrètement acté : soit arrêt de bus possible à LPB auquel cas rattachement à LPB, sinon :

- soit les parents ont besoin du transport scolaire et scolarisation aux lutins et à Ballion.
- pas de besoin de transport scolaire et scolarisation à LPB.

b) Questions parents :

Néant

Fin du conseil d'école :

Prochain conseil d'école aura lieu le : 6 juin 2023

Fait à Le Barp , le 07/03/2023

Le Directeur ou la Directrice,
Président(e) du Conseil d'Ecole



Le Secrétaire de séance :

